

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 430

présenté par

Mme Rist, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Rapporteure générale),
M. Frappé, M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, Mme Lavalette, Mme Levasseur,
Mme Loir, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ranc et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE 25

Au début de la première phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« Pour les seuls patients âgés de plus de 10 ans, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la disposition adoptée au Sénat restreignant les dispositions de l'article 25 aux patients âgés de plus de 10 ans.